

ce motif que, dans les médailles pontificales, par exemple dans celle de Grégoire XV, on représente ce voile au-dessus de la porte sainte.

Or, le monde catholique s'ébranle à la voix de Boniface VIII. Nous sommes dans des siècles de foi, et, pour obtenir la rémission de leurs fautes, il n'y a point de sacrifices dont les fidèles de ces temps ne soient capables.

La longueur du voyage, ses embarras, le peu de sûreté des routes, les chaleurs de l'été, la difficulté de se procurer des vivres, ne les arrêteront point, et Rome verra cette année dans ses murs deux millions de pèlerins. Pour aller à Saint-Pierre, il fallait passer sur le pont Saint-Ange, et le Pape dut le faire diviser en deux parties, dans le sens de sa longueur, pour que ceux qui allaient à la basilique ne se rencontrassent point avec ceux qui en revenaient. Nourrir tout ce peuple était un problème d'autant plus difficile à résoudre que Rome ne comptait guère alors que 25,000 habitants. Comment y pourvut le Pontife ? Nous ne le savons, mais toujours est-il que les chroniqueurs de l'époque font précisément remarquer que les vivres ne manquèrent jamais.

Chaque pèlerin tenait à déposer son obole sur le tombeau du Prince des apôtres, et un historien contemporain, Villiani, dit que les aumônes se montèrent à 50,000 florins d'or, plus d'un demi million, chiffre énorme pour ce temps. Il ajoute que cette somme était presque entièrement constituée par de la monnaie de cuivre. Cela explique pourquoi deux clercs étaient en permanence devant la Confession de Saint-Pierre, ramassant avec des râteliers les aumônes des fidèles. Le Pape utilisa cet argent pour faire des réparations à Saint-Pierre et à Saint-Paul et les pourvoir de rentes.

* * *

Boniface VIII avait fixé le Jubilé chaque cent ans ; Clément VI, en 1389, à chaque trente-trois ans, en souvenir des années que le Sauveur passa sur la terre. Nicolas V, en 1450, reprit la tradition cinquantenaire, et enfin Paul II, voulant que tout chrétien pût, une fois dans sa vie, jouir de cette faveur, fixa définitivement à vingt-cinq ans l'espace qui devait s'écouler entre deux Jubilés. C'est encore la règle que l'on suit aujourd'hui.

Boniface VIII avait assigné pour les visites d'obligation les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; Clément VI y ajouta celle de Saint-Jean de Latran, et Grégoire XI, Sainte-Marie-Majeure. La confession,—non l'absolution,—est une des œuvres obligatoires ; on ne sait à quelle époque précise la communion fut explicitement imposée comme conséquence de la confession, mais,

depuis
confes
aux pr

Po

IV su
ces en
à venir
ils étai
cepend
ticle de
compag
fidèles
vaient
disposit
qui, en
que pou

Tou
seurs to
soudre
dant à c
tous les

Enfi
fiter de
en étend
le Jubilé
que les
deur du
nombre

Les
et y prie

Il fa
ment, pu
vêpres à
jour Saint
doivent
done, pos
tion : ce
échelon

Bonif
mainten
a prescri
gers.

Le P
tions ; c